

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Entreposage: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
-------------------	------------	-----------------------------

Methyl acetate	79-20-9	40 - 70%
Liquefied petroleum gases	68476-86-8	15 - 40%
Methyl ethyl ketone	78-93-3	10 - 30%
Butyl acetate	123-86-4	10 - 30%
Aromatic petroleum distillates	64742-95-6	1 - 5%
Cumene	98-82-8	0.5 - 1.5%
Ethylbenzene	100-41-4	0.5 - 1.5%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1.5%
Methanol	67-56-1	0.5 - 1.5%
Chlorobenzene	108-90-7	0.5 - 1.5%
m-Xylene	108-38-3	0.5 - 1.5%
ortho-Xylene	95-47-6	0.5 - 1.5%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:	Données non disponibles.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.
Mesures de Précautions Environnementales:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforet, ni brûler, même après usage. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:	Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl acetate	TWA	200 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	STEL	250 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	200 ppm 610 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Methyl ethyl ketone	TWA	200 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	STEL	300 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)

	PEL	200 ppm	590 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Butyl acetate	TWA	50 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2016)
	STEL	150 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2016)
	PEL	150 ppm	710 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
1,2,4-Trimethylbenzene	REL	25 ppm	125 mg/m ³	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	TWA	25 ppm	125 mg/m ³	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989)
	TWA	25 ppm	125 mg/m ³	États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008)
	AN ESL		25 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	ST ESL		140 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (02 2013)
	ST ESL		700 µg/m ³	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (02 2013)
	AN ESL		125 µg/m ³	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	TWA PEL	25 ppm	125 mg/m ³	NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
	TWA	25 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Methanol	TWA	200 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	STEL	250 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	200 ppm	260 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Cumene	TWA	50 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	50 ppm	245 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Chlorobenzene	TWA	10 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	75 ppm	350 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
m-Xylene	TWA	100 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (02 2012)
	STEL	150 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (02 2012)
	PEL	100 ppm	435 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
ortho-Xylene	STEL	150 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2014)
	TWA	100 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2014)
	PEL	100 ppm	435 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	100 ppm	435 mg/m ³	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les

			contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)	
Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Methyl acetate	TWA	200 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	250 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Methyl acetate	TWA	200 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	250 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Methyl acetate	TWA	200 ppm	606 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	250 ppm	757 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Methyl ethyl ketone	TWA	50 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Methyl ethyl ketone	TWA	200 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	300 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Methyl ethyl ketone	TWA	50 ppm	150 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	100 ppm	300 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butyl acetate	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Butyl acetate	STEL	200 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	150 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Butyl acetate	STEL	200 ppm	950 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	TWA	150 ppm	713 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm	123 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm	123 mg/m ³	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Cumene	STEL	75 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Cumene	TWA	50 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Cumene	TWA	50 ppm	246 mg/m ³	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Ethylbenzene	TWA	100 ppm	434 mg/m ³	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	125 ppm	543 mg/m ³	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl ethyl ketone (MEK: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	2 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Methanol (méthanol: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	15 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Chlorobenzene (4-chlorocatéchol, avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.)	100 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Chlorobenzene (p-chlorophénol, avec hydrolyse: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.)	20 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
m-Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
ortho-Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (02 2014)

Contrôles Techniques Appropriés

Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.
Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la Peau Protection des Mains:	Données non disponibles.
Autre:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique:	Aérosols
Forme:	Aérosols
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Forte odeur de pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-56 °C -69 °F
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Oui
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	0.787
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles:	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale	
Produit:	ETAmél: 15,509.75 mg/kg
Cutané	
Produit:	ETAmél: 2,884.62 mg/kg
Inhalation	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl acetate	LC 100 (Lapin): 98.4 mg/l
Liquefied petroleum gases	LC 50 (Rat): 1,354,944 mg/m3 LOAEL (Chat): 606,687 mg/m3 LC 100 (Chat): 627,607 mg/m3 LC 50 (Rat): 1,442,738 mg/m3 LC 50 (Souris): 1,237 mg/l CL (Rat): 642 mg/l LC 50 (Rat): 1,443 mg/l LC 50 (Rat): 1,355 mg/l
Butyl acetate	LC 50 (Rat): 1.802 mg/l
1,2,4-Trimethylbenzene	LC 50 (Rat): 10,200 mg/m3
Methanol	LC 50 (Rat): 128.2 mg/l
Chlorobenzene	LC 50 (Rat): 13.6 mg/l

Toxicité à Dose Répétée**Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl acetate	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Methyl ethyl ketone	in vivo (Lapin): Non classé Références croisées d'une substance de support (analogue structurel ou substance de substitution), étude clé
Butyl acetate	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Aromatic petroleum distillates	in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude clé
Cumene	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
1,2,4-Trimethylbenzene	in vivo (Lapin): Effet irritant. Références croisées d'une substance de support (analogue structurel ou substance de substitution), étude clé
Methanol	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
m-Xylene	in vivo (Lapin): irritant modéré Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve
ortho-Xylene	in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude justificative

Lésion/Irritation Grave Des Yeux**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl acetate	Effet irritant. Lapin: Effet irritant.
Methyl ethyl ketone	Effet irritant. Lapin, 24 hrs: Catégorie 2
Butyl acetate	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Aromatic petroleum distillates	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Cumene	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Ethylbenzene	Lapin, 7 d: Slightly irritating
1,2,4-Trimethylbenzene	Lapin, 30 min: Non irritant
Chlorobenzene	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
m-Xylene	Lapin, 24 hrs: Modérément irritant
ortho-Xylene	Lapin, 24 hrs: Modérément irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**Produit:** Données non disponibles.

Cancérogénicité**Produit:** Données non disponibles.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Cumene Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

Ethylbenzene Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Cumene Razonablemente anticipado a ser un carcinógeno humano

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:**

Données non disponibles.

12. Informations écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl acetate	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 295 - 348 mg/l Mortalité
Methyl ethyl ketone	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 3,130 - 3,320 mg/l Mortalité
Butyl acetate	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 17 - 19 mg/l Mortalité
Cumene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 6.04 - 6.61 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l Mortalité
1,2,4-Trimethylbenzene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 7.19 - 8.28 mg/l Mortalité
Methanol	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 28,200 mg/l Mortalité
Chlorobenzene	LC 50 (Lepomis macrochirus, 8 h): 6 mg/l Mortalité LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 16 d): < 0.09 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 16 h): 6 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 17 mg/l Mortalité LC 50 (Lepomis macrochirus, 24 h): 18.88 - 30.51 mg/l Mortalité
m-Xylene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 14.31 - 18.01 mg/l Mortalité
ortho-Xylene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 11.6 - 22.4 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Methyl ethyl ketone	LC 50 (Cladocère, 24 h): 8,890 mg/l Mortalité LC 50 (Cladocère, 48 h): > 520 mg/l Mortalité LC 50 (Americamysis bahia, 96 h): > 402 mg/l Mortalité LC 50 (Cladocère, 24 h): > 520 mg/l Mortalité
Cumene	LC 50 (Cladocère, 48 h): 7.9 - 45.1 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	CE50 (Cladocère, 48 h): 1.37 - 4.4 mg/l Intoxication
Methanol	CE50 (Cladocère, 48 h): > 10,000 mg/l Intoxication
Chlorobenzene	LC 50 (Cladocère, 24 h): 310 mg/l Mortalité
m-Xylene	CE50 (Cladocère, 24 h): 4.7 mg/l Intoxication
ortho-Xylene	LC 50 (Cladocère, 48 h): 11.2 - 20.3 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 48 h): < 1.39 mg/l Intoxication LC 50 (Aplexa hypnorum, 96 h): > 22.4 mg/l Mortalité

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Chlorobenzene	LC 50 (Various, 4 d): 0.11 mg/l Résultat expérimental, non indiqué LC 50 (Various, 4 d): 0.88 mg/l Résultat expérimental, non indiqué LOAEL (21 d): 0.63 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Poecilia reticulata, 14 d): 19.1 mg/l Résultat expérimental, étude justificative LC 50 (Various, 4 d): 0.05 mg/l Résultat expérimental, non indiqué
m-Xylene	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 56 d): > 1.3 mg/l Références croisées fondées sur le groupement de substances (approche par catégorie), étude clé
ortho-Xylene	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 56 d): > 1.3 mg/l Références croisées fondées sur le groupement de substances (approche par catégorie), étude clé

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Chlorobenzene	Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 2,172 (Static) Gambusia affinis, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 645 (Static) Cladocère, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 2,789 (Static) Culex quinquefasciatus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 1,292 (Static) Leuciscus idus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 75 (Not reported)
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl acetate	Log Kow: 0.18
Methyl ethyl ketone	Log Kow: 0.29
Butyl acetate	Log Kow: 1.78
Cumene	Log Kow: 3.66

Ethylbenzene	Log Kow: 3.15
Methanol	Log Kow: -0.77
Chlorobenzene	Log Kow: 2.89
m-Xylene	Log Kow: 3.20
ortho-Xylene	Log Kow: 3.12

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

CFR / DOT:

UN1950, Aerosols, 2.1

IMDG:

UN1950, AEROSOLS, 2.1

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl acetate	100 lbs.
Methyl ethyl ketone	5000 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.
Methanol	5000 lbs.
Cumene	5000 lbs.
Chlorobenzene	100 lbs.
m-Xylene	1000 lbs.
ortho-Xylene	1000 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
p-Xylene	100 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl acetate	100 lbs.
Methyl ethyl ketone	5000 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.
Methanol	5000 lbs.
Cumene	5000 lbs.
Chlorobenzene	100 lbs.
m-Xylene	1000 lbs.
ortho-Xylene	1000 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.
p-Xylene	100 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Methyl acetate	10000 lbs
Liquefied petroleum gases	10000 lbs
Methyl ethyl ketone	10000 lbs
Butyl acetate	10000 lbs
Aromatic petroleum distillates	10000 lbs
Cumene	10000 lbs
Ethylbenzene	10000 lbs
1,2,4-Trimethylbenzene	10000 lbs
Methanol	10000 lbs
Chlorobenzene	10000 lbs
m-Xylene	10000 lbs
ortho-Xylene	10000 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

<u>Identité Chimique</u>
Ethylbenzene

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Methanol	Toxine développementale. 03 2012
Cumene	Cancérogène. 09 2011

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Methyl acetate
Methyl ethyl ketone
Butyl acetate
Ethylbenzene

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique

Methyl acetate
Methyl ethyl ketone
Butyl acetate

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Methyl acetate
Methyl ethyl ketone
Butyl acetate

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Methyl ethyl ketone
Butyl acetate

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et
le solvant exonéré) : 642 g/l

COV - Méthode 310 : 46.50 %

Inventaires:

L'Australie AICS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**Date de la Révision:** 05/18/2017**Version n°:** 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

